

COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 31'000.00 pour le remplacement de l'installation UV faisant partie de l'équipement du réservoir des Rochettes

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Le réservoir des Rochettes collecte l'eau provenant de la source de la Prévôtée. Cette eau est traitée par une installation UV (ultraviolet) éliminant toutes les bactéries. Un système interne à l'installation permet de valider l'efficacité du traitement et autorise le pompage de l'eau potable dans le réseau.

En cas de besoin, le déficit d'eau est couvert par l'achat d'eau à la CEN (Communauté des eaux de Neuchâtel.

2. SITUATION ACTUELLE

L'équipement actuel datant de 1998 est sujet à de nombreuses pannes (déjà 12 en 2015!) qui deviennent de plus en plus compliquées à réparer. De plus, nous sommes également régulièrement confrontés à des pannes venant du système électronique. Finalement, il faut relever que la dose UV de l'appareil actuel est de 250 J/m2, alors que la dose recommandée depuis 2010 par la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux) est fixée à 400 J/m2.

3. PROPOSITION

Le conseil communal se préoccupe de la qualité de l'eau potable fournie à ses habitants et, à cette fin, vous propose le remplacement de cet équipement.

Evaluation des coûts :

-	Appareil de traitement	16'700 TTC
-	Raccordement sanitaire	4'100 TTC
-	Télégestion & nouveau compteur	6'800 TTC
-	Raccordement électrique	1'200 TTC
-	Divers & Imprévus	2'200 TTC
	Montant total	31'000 TTC

Cet équipement bénéficiera d'un taux de subvention de 20% par le fond cantonal des eaux.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 16 novembre 2015

CONSEIL COMMUNAL